

Le légaliste

JIMARE

Annonce n° 1701
Type Constitution de société
Parution web 17/09/2025
Parution print 17/09/2025 · Le Journal de Mayotte (ffff)

AVIS DE CONSTITUTION

JIMARE Société civile immobilière au capital de 1 000 euros

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAYOTTE du 08/09/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : JIMARE

Siège social : RESIDENCE SAINT NICOLAS - APT 8 – LES HAUTS VALLONS – 97600 MAMOUDZOU

Objet social : -L'acquisition, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles ou biens immobiliers, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, - l'emprunt de tous fonds nécessaire à la réalisation de cet objet, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Idriss RADJABALY demeurant RESIDENCE SAINT NICOLAS, APT 8 – LES HAUTS VALLONS - 97600 MAMOUDZOU

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas. Agrément accordé par la collectivité des associés conformément aux statuts. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de MAMOUDZOU.

Pour avis

La Gérance

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.